

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	6
Date de la convocation	22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

Absent représenté : LE MAGADURE Antoine -

Absents excusés : BUMAT Vincent -TESSA Dorine –

Amandine ARNAUD a été élue secrétaire.

Objet : Régularisation de l'achat de terrains par le département pour la RD18

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L. 2241-1 ;

Vu l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 141-3 ;

Vu la délibération n° 756 du Conseil Départemental du 30 mars 2010 portant notamment acquisitions de terrains sur la RD n°18 ;

CONSIDERANT :

- que la RD n° 18 passe depuis de nombreuses années sur des parcelles privées communales ;
- la nécessité de régulariser cette situation foncière ;
- les négociations préalables intervenues entre la Commune et le Département des Hautes-Alpes en vue d'une cession gratuite desdites parcelles ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240409-DELIB192024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

DECIDE

- d'autoriser la cession gratuite des parcelles privées communales au Département des Hautes-Alpes selon le plan et le tableau ci-annexés,
- d'autoriser le Maire, ou son délégué, à comparaître et à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents afférents,

Abstention : 0
Ont voté contre : 0
Ont voté pour : 6

Copie certifiée conforme
Le Maire, Robert PAUCHON

